

# Chronique d'une municipalité frontalière sous l'Occupation : Bois d'Amont

Paul Cretin-Maitenaz

**L**e village de Bois d'Amont doit à sa situation géographique particulière, en bordure de la frontière suisse et au nord de la ligne de démarcation, d'avoir passé toute la période de l'occupation allemande en zone interdite.

Dans une ancienne vallée glaciaire orientée principalement ouest-est, au creux du pli le plus élevé du massif du Jura, la commune de Bois d'Amont se situe entre 1042 et 1310 m d'altitude sur 12 km<sup>2</sup> et forme frontière franco-suisse sur la moitié de sa périphérie. Sur la pente nord de ce pli montagneux elle partage le massif forestier du Risoux avec la commune de Bellefontaine et effleure celle de Chapelle-des-Bois dans le département du Doubs. Il s'appuie au sud aux pentes du massif du Noirmont, qui relève principalement de la commune suisse d'Arzier, héritière de l'abbaye d'Oujon. Dans le creux de la vallée, il voisine à l'ouest avec la commune des Rousses et à l'est avec le village vaudois du Bras-sus, commune du Chenit. En 1943 sa population était de 1153 habitants (1730 en 2013).

## VIE COMMUNALE : LE CONSEIL MUNICIPAL (1)

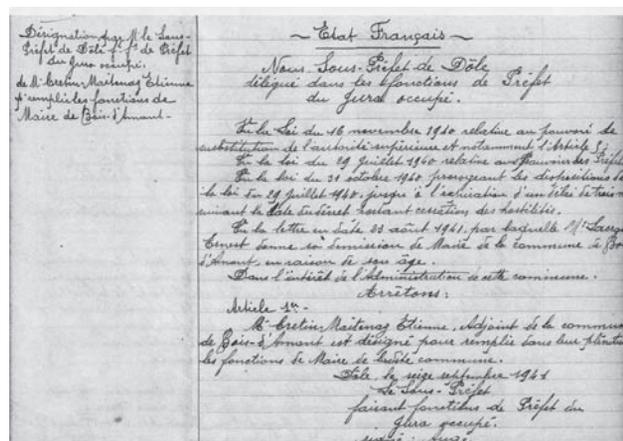
### L'autorité de tutelle

Les délibérations du conseil municipal sont soumises à l'approbation d'une autorité de tutelle et seules les décisions approuvées permettent l'engagement financier du percepteur dont le salaire est pris en charge partiellement par les communes dont il a la charge (D696). Dans le cadre de la République Française, le maire de Bois d'Amont est placé sous l'autorité administrative du sous-préfet de Saint-Claude et du préfet du Jura à Lons-le-Saunier. Après le vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain par l'Assemblée nationale le 10 août 1940, le terme utilisé dans les actes administratifs est «Etat Français». Le registre des délibérations du conseil municipal de Bois d'Amont porte cet en-tête à partir du 21 octobre 1940 (ill.1).

Selon les termes de l'armistice signé le 22 juin 1940, une ligne de démarcation sépare la France en une zone libre sous administration française et une zone occupée (ill.2). Localement cette limite suit le tracé de la route nationale RN 5 de sorte que Prémanon, village voisin des Rousses est en zone libre. Bois d'Amont se trouve non seulement en zone occupée mais dans un sous-ensemble de celle-ci dénommé «zone interdite».

**L'auteur:** Paul Cretin-Maitenaz, membre des AVSC, est le fils d'Etienne Cretin-Maitenaz, maire de Bois d'Amont dont il est question dans cet article. Il a publié dans le Bulletin des Amis du Vieux Saint-Claude «Une encoche dans la frontière franco-suisse en 1863» (n°33, 2010) et «La famille décimée du boulanger de Bois d'Amont» (n°38, Centenaire 1914-1918, 2015).

(1) - Archives communales de Bois d'Amont, registres des délibérations du conseil municipal juillet 1930 à mai 1944 et juin 1944 à décembre 1965. Le renvoi à chaque numéro de délibération est indiqué dans le texte sous la forme : (Dxxx).



**Ill. 1. Le conseil municipal fait référence à l'Etat Français, 09.1941. Archives communales de Bois d'Amont.**



**III. 2. La ligne de démarcation.**

Saint-Claude et Lons-le-Saunier étant en zone libre, une réorganisation administrative s’est imposée : le 17 septembre 1940, le sous-préfet de Dole est nommé préfet du Jura et de l’Ain occupés, sous l’autorité du préfet du Doubs et du préfet de région de Dijon. Désormais l’autorité administrative du maire de Bois d’Amont est assurée par le « Sous-Préfet de Dole délégué dans les fonctions de Préfet du Jura occupé ».

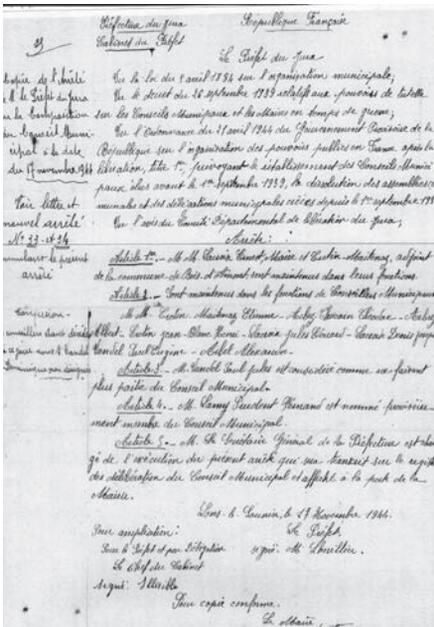
Par décision du gouvernement provisoire de la République Française du 9 août 1944 la légalité républicaine est rétablie telle qu’elle était avant le 16 juin 1940 - en droit elle n’a d’ailleurs jamais cessé. Localement le registre des délibérations porte de nouveau le titre « République Française » à partir du 21 décembre 1944 (ill. 3).

**La composition du conseil municipal**

Par la délibération (D370) du 19 mai 1935, il est procédé à l’établissement d’un conseil municipal à partir de la liste dressée par la commission électorale donnant, par ordre décroissant, le nom des 12 personnes ayant obtenu le plus de voix aux élections du 5 et 12 mai 1935 : Lacroix Ernest, Cretin-Maitenaz Etienne, Cretin-Maitenaz René, Arbez Thivain Théodore, Arbez Albert, Cretin Charles Henri, Vandel Dominique, Lacroix Jules Edouard, Lacroix Denis Joseph, Vandel Paul Eugène, Arbel Alexandre, Vandel Paul Jules. Le conseil municipal procède à l’élection de Lacroix Ernest comme maire et de René Cretin-Maitenaz comme adjoint.

Le 6 août 1939, M. le Maire, Ernest Lacroix, informe le conseil de la démission de René Cretin-Maitenaz comme adjoint. Par délibération (D679) le conseil décide à l’unanimité qu’il n’y a pas lieu de recourir à de nouvelles élections et procède à l’élection d’Etienne Cretin-Maitenaz comme nouvel adjoint.

Le 16 septembre 1941, M. Auge sous-préfet de Dole, délégué dans la fonction de préfet du Jura occupé, au vu de la lettre de démission du 23 août 1941 de M. Ernest Lacroix comme maire en raison de son âge (82 ans), désigne par arrêté Etienne Cretin-Maitenaz, adjoint, pour remplir, dans leur plénitude, les fonctions de maire.



**III. 3. Le conseil municipal fait référence à la République Française, 21.12.1944. Archives communales de Bois d’Amont.**

De nouvelles modifications préfectorales interviennent en 1944. Le 17 novembre, le préfet du Jura décide du retour à la situation existante avant le 1<sup>er</sup> septembre 1939 et arrête que Ernest Lacroix est rétabli comme maire et Etienne Cretin-Maitenaz comme adjoint. Notons toutefois que les 6 comptes-rendus de réunion du conseil municipal d’août à décembre 1944, font toujours apparaître Etienne Cretin-Maitenaz comme exerçant la fonction de maire. Le 21 décembre 1944 un nouvel arrêté du préfet du Jura revient sur celui du 17 novembre, établit un nouveau conseil municipal de 12 membres, et exige l’élection immédiate du maire et de l’adjoint. Le nouveau conseil municipal est composé de: Lacroix Ernest, Cretin-Maitenaz Etienne, Cretin-Maitenaz René, Arbez-Thivain Théodore, Arbez Albert, Arbel Alexandre, Lamy Fernand, Vandel George Robert, Cretin Fabien Louis, Vandel Clovis Paul, Lacroix Georges Gaston, Lacroix Denis, prisonnier de guerre. Le 14 janvier 1945 ce nouveau conseil municipal, sous la présidence d’Ernest Lacroix, doyen d’âge, procède à l’élection du maire. Etienne Cretin-Maitenaz ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamé maire et immédiatement installé. Sous sa présidence le conseil procède à l’élection de l’adjoint ; Albert Arbez, ayant obtenu la majorité des voix exprimées, est proclamé adjoint et immédiatement installé.

La date du 29 avril 1945 est retenue, nationalement, pour les élections municipales. Etienne Cretin-Maitenaz ayant fait savoir qu'il était démissionnaire, M. Georges Lacroix est élu maire et Georges Vandel adjoint.

### *Les délibérations*

Après chaque vote du conseil municipal, l'avis de l'autorité de tutelle apparaît si c'est nécessaire en marge du registre : l'approbation est le cas quasi général. Première exception : le sous-préfet s'oppose au versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 F à la cantine qui a servi 8 748 repas aux réfugiés des Rousses, la facture devant être envoyée au Service des réfugiés (D27). Deuxième exception : la tutelle modifie d'autorité le projet de budget de 1945 au sujet de l'acquisition d'un immeuble destiné aux personnes âgées. Ce point sera d'ailleurs à l'origine de la démission du maire (cf. annexe 2). Dernière exception, la tutelle impose des charges (D769) affectées aux chemins vicinaux, par arrêté, sans délibération du conseil.

Entre le 6 août 1939, date de démission de René Cretin-Maitenaz du poste d'adjoint et l'élection de Georges Lacroix comme maire le 29 avril 1945, le conseil municipal s'est réuni 57 fois et s'est prononcé dans 201 délibérations sur les sujets suivants :

#### **- l'administration financière de la commune** (66 délibérations).

Le registre des délibérations ne permet pas de reconstituer les comptes détaillés. On retiendra les comptes globaux de l'année 1938 : recettes ordinaires 273 516 F, dépenses ordinaires 197 919 F soit un résultat courant bénéficiaire de 75 597 F. Compte tenu du résultat dit définitif annoncé de + 69 917 F, cela implique un solde des dépenses extraordinaires de -5 680 F.

Les comptes des années suivantes ne sont pas très différents comme le montre l'évolution des recettes ordinaires quand elles apparaissent sans ambiguïté dans le registre des délibérations :

1938 : 273 516    1939 : 250 986    1940 : 244 642    1941 : 204 037.

**- les décisions d'aide personnalisées** (55 délibérations) sont prises en conseil municipal et exécutées par le bureau de bienfaisance dont le conseil suit l'activité (9 délibérations). Elles concernent les admissions d'urgence de personnes malades aux frais de la commune, l'aide médicale, l'hospitalisation, l'assistance aux femmes en couches, auxquelles s'ajoutent 32 demandes d'allocation militaire, ou au titre de militaires nécessiteux et 23 cas de soutien de famille.

Une particularité de Bois d'Amont (cf. annexe 1) réside dans l'autonomie financière du bureau de bienfaisance qui finance ses interventions avec ses fonds propres sans subvention municipale. Pour la seule année pour laquelle le registre des délibérations donne des informations complètes sur les comptes du bureau de bienfaisance soit 1938, les recettes sont de 4 426 F les dépenses de 4 541 F. Le résultat est déficitaire de 112 F mais le bilan, compte tenu des résultats excédentaires des années précédentes, est positif de 7 145 F. Dans un souci de bonne gestion le bureau de bienfaisance va d'ailleurs faire un placement financier de 6 000 F à 4,1% (D815).

#### **- des travaux d'entretien des chemins communaux** (12 délibérations).

Pour cette catégorie de dépenses, la procédure est originale et très contraignante pour les élus. Le conseil reçoit d'abord une proposition des services techniques

**La date du 29 avril 1945 est retenue, nationalement, pour les élections municipales.**

du département. Voici, par exemple, celle de 1942 : longueur des chemins à entretenir 11238 m, en construction 143 m, en lacune 414 m, soit 11795 m à construire ou entretenir pour 19 050 F. Le maire reçoit ensuite une mise en demeure du préfet exigeant, par décret, l'inscription des dépenses recommandées par les services techniques : « *Faute pour le conseil municipal de satisfaire dans la cession de mai à cette mise en demeure, il y sera pourvu d'office conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 21 mai 1936* ». Suit le détail des imputations en dépenses de 24 078 F. Enfin le conseil municipal n'a plus qu'à s'exécuter avec cette formule préparée d'avance : « *Le conseil, vu l'arrêté de mise en demeure du préfet en date du..., vote l'inscription au budget de la commune des sommes indiquées.* »

**- la gestion des forêts communales (14 délibérations).**

La commune de Bois d'Amont est propriétaire d'une partie du massif forestier du Risoux et en confie l'administration aux services de l'Etat (Office des Forêts aujourd'hui). La bonne gestion sur le long terme du patrimoine est concrétisée par la préparation à l'avance de lots avec, pour chacun d'eux, l'année de coupe souhaitable. Une mise aux enchères publiques permet de trouver l'acheteur le mieux disant en séparant résineux et feuillus. Au cours de la période considérée, la municipalité a ainsi décidé de se réserver une part pour le chauffage des écoles et de la mairie, de réserver les bois communaux à l'industrie locale (D692 et D717), et de grouper l'exploitation des coupes préparées pour 1941 et 1942 (D729).

Les droits de chasse sont loués à la société intercommunale de Longchaumois (D680).

**- la gestion des cartes d'alimentation de 1941 et 1947 (2 délibérations).**

Conséquence directe de l'occupation allemande, la France connaît dès 1941 une période de pénurie qui va déboucher sur la mise en circulation de cartes de rationnement et de tickets pour l'alimentation, le textile ou le tabac. Les biens de consommation ne peuvent être acquis qu'en échange de tickets qui ne sont pas des moyens de paiement mais des outils de répartition équitable entre les catégories suivantes : E moins de 3 ans - J1 de 3 à 6 ans - J2 de 6 à 12 ans - J3 pour les jeunes de 13 à 21 ans et les femmes enceintes - A de 12 à 70 ans sans travaux pénibles - T pour les travailleurs de force - V plus de 70 ans - C pour les travaux agricoles sans limite d'âge. Selon ces catégories la ration est de 100 à 350 gr de pain par jour, 180 gr de viande par semaine, 500 gr de sucre par mois ; le lait est réservé aux cartes E, J et V, le vin à la catégorie T, etc..

La commune décide de l'embauche de Marie Cretin-Maitenaz pour la gestion des cartes et des tickets.

**- questions diverses (57 délibérations).**

Dans ce paragraphe notons les questions relatives à la mise à jour des listes électorales, à la composition du conseil municipal, au fonctionnement des écoles et à la demande de M. Vitte, instituteur, visant l'obtention d'une classe supplémentaire (12 délibérations), à la création de sections d'entraide, de commissions pour la production agricole et pour les sports, à la dissolution du syndicat intercommunal du Haut-Jura et à la création d'une maison pour le soin et l'accueil des personnes âgées (cf. annexe 2).

**LE COMITÉ DE LIBÉRATION (2)**

Au moment de la libération du pays par expulsion progressive de l'armée allemande, des comités de libération sont créés. Dans un premier temps ils prennent des initiatives indépendamment des municipalités en place. L'heb-

(2) - Source pour l'ensemble de cette partie : l'hebdomadaire *Le Patriote Morézien* sous titré : « *L'Indépendant du Haut-Jura* » jusqu'au n° 33 du 19 août 1944, puis *L'Indépendant du Haut Jura* sous titré : « *Le Patriote Morézien* » à partir du n° 40 du samedi 7 octobre 1944.

domadaire *L'Indépendant du Haut-Jura* devient, à partir du 9 octobre 1944, le porte-parole du comité de libération du canton de Morez. Il rend compte de la composition du «Nouveau Ministère Français», présidé par le général de Gaulle et du comité départemental de libération du Jura. Le 14 octobre il donne la composition du comité local de libération de Bois d'Amont, placé sous l'autorité du comité régional et du comité départemental de libération : Lacroix Georges, Cretin Fabien, Cretin Léandre, Lacroix Paul, Guyon Charles, Vandel Ferdinand, Vandel Clovis, Vandel Georges.

Ce comité donne immédiatement ses consignes. Il demande aux commerçants d'afficher d'une manière apparente et lisible les prix de leurs marchandises, il appelle à faire disparaître dans les familles le portrait du maréchal Pétain et demande aux victimes de dénonciations de se faire connaître. Le 4 novembre, le journal rend compte d'une cérémonie au cimetière, organisée pour la Toussaint, conjointement par le conseil municipal et le comité de libération en présence d'un détachement de FFI en armes (cf. annexe 3) (ill. 4). Le 23 décembre, le comité local de libération se réunit pour la formation dans la commune d'un groupe de MLN (Mouvement de Libération Nationale tendant à fédérer les mouvements de la Résistance) et lance un appel à l'adhésion. Le 30 décembre le journal donne le compte rendu des fêtes de Noël organisées par les soins du comité de libération en présence des FFI avec distribution de jouets aux enfants et d'un goûter servi par Mme Prost, institutrice, avec un discours de Fabien Cretin. Une vente de programme a été organisée au profit du livret du prisonnier.



**Ill. 4. 11 Novembre 1944 : le maire, Etienne Cretin-Maitenaz, prononce son discours devant le monument aux morts. Archives E. Cretin-Maitenaz.**

## LES ÉVÈNEMENTS DE L'ÉPOQUE

### *Le conseil municipal et l'armée d'occupation*

La 2<sup>me</sup> Panzerdivision arrive le 19 juin 1940 après réparation de la route du Risoux coupée par l'armée française. L'armée d'occupation principalement composée ici de la gendarmerie allemande dépend du commandement de Morez. La kommandantur s'installe à l'hôtel du 45, et la troupe dans l'immeuble Arbez au «70».

Les délibérations du conseil municipal montrent une continuité par rapport aux années précédentes et ne font jamais explicitement référence à l'armée d'occupation présente de 1940 à 1944. La délibération (D804) du 26 juillet 1942 y fait seulement allusion : elle porte sur une demande d'allocation militaire de Marie Louise Vandelle. Celle-ci veut rejoindre son mari Edward Lamy, prisonnier évadé qui ne peut rentrer à Bois d'Amont en zone interdite mais vit à Prémanon, village tout proche mais en zone libre. Sa femme ne peut le rejoindre avec ses deux enfants par manque de logement.

Cette délibération transcrite dans le registre municipal montre que ce conseil ne s'impose pas de règle particulière de confidentialité vis-à-vis de l'occupant et qu'inversement il n'y avait pas d'interférence directe des Allemands dans le fonctionnement du conseil municipal. En effet, si l'armée d'occupation avait surveillé les écrits municipaux, on peut penser elle n'aurait pas manqué d'utiliser ce genre d'information pour procéder ou demander l'arrestation de ce soldat évadé.

Au cours de l'été 1944 les attaques et les sabotages des maquis s'intensifient entraînant des représailles de la part de l'occupant qui devient de plus en plus fébrile. En témoigne l'accident rapporté par l'abbé Francis Bono (3). Le

(3) - BONO (abbé Francis), *Histoire et mémoire d'un village du Haut-Jura, Bois d'Amont, Lons-le-Saunier*, 1990.

couvre feu interdisait la circulation nocturne des habitants. « Une nuit donc le chef de poste allemand, « le grand Albert », rentrait à la kommandantur au « 45 ». La sentinelle crut à une attaque des « terroristes » et tua son chef ». La garnison quitta définitivement Bois d'Amont pour se replier sur les Rousses.

(4) - Source pour ce paragraphe : ROBERT (André), *Le Jura 1940-1944 territoires de résistance*, Ed. du Belvédère, 2014.

#### *La résistance (4)*

Le livre d'André Robert donne la liste de 8 réseaux, dont deux concernent le territoire de Bois d'Amont ou des Rousses. Dépendant du BCRA (Bureau Central de Renseignement et d'Action de la France Libre), le réseau Vélite Thermopyle est créé en 1941 avec Simon Lamy (1900-1987) comme tête de réseau. Il sera arrêté le 27 décembre 1942 par la Gestapo venue de Dijon, retenu 9 mois à la prison de Fresnes, déporté à Buchenwald, au Struthof en Alsace et finalement à Dachau. Après son évasion à l'arrivée des troupes américaines il rentrera à Bois d'Amont par ses propres moyens. Rattaché aux forces françaises combattantes et à l'intelligence service anglais, le réseau Jove est créé en octobre 1942 avec Max Arbez à la Cure comme tête de réseau.

Entre juin 1942 et juillet 1944 le gouvernement de Vichy impose aux jeunes hommes nés entre 1920 et 1922 de partir en Allemagne pour travailler dans des usines en remplacement des jeunes allemands mobilisés. Officiellement, en contrepartie de ces départs, des prisonniers de guerre français devaient être rendus à leur foyer, ce qui n'a été que très partiellement le cas. Plusieurs Bois d'Amoniers, réfractaires à ce STO, ont pu échapper à cette obligation soit en se cachant (Edmond Cretin passe 100 jours à Chaux Sèche en pleine forêt du Risoux) soit en rejoignant la résistance. Cet afflux de réfractaires pose d'abord problème aux réseaux de résistance qui ne sont pas préparés à recevoir ces renforts. Ils créent des camps comme ceux des FFI de l'Ain et du Haut-Jura que fédérera le colonel Henri Romans-Petit, et ceux des FTP (5). Après le 3 septembre 1944 on verra les volontaires s'engager directement dans l'armée régulière. Tel fut le choix de Georges Arbez, René Lacroix et Marcel Vandiel. Il faudra attendre 1947 pour que les 44 Bois d'Amoniers prisonniers ou requis soient tous de retour (6).

(5) - VEYRET (Patrick), *La résistance dans le département de l'Ain 1940-1944*, De Borée, 2016.

(6) - BONO (Francis), *op. cit*

#### *Les réquisitions allemandes*

(7) - *La Résistance à Morez*, Les élèves du Club histoire du Collège de Morez, 1991-1992, 41 p.

(8) - Témoignages de Gabriel Cretin et de son épouse Giselle recueillis en 2016.

Les exigences allemandes étaient transmises par Léon Nicole, responsable de l'approvisionnement de Morez (7), directement au maire puis, par lui, aux intéressés sans faire l'objet de documents écrits et ne donnaient pas lieu à délibération du conseil municipal. Outre le logement dont nous avons déjà parlé, Gabriel Cretin (8) nous donnait en août 2016 trois exemples de ces réquisitions dont lui et sa famille ont été directement victimes ou témoins.

La réquisition du cheval d'Arbez-Gindre a marqué les esprits car cette personne exerçait le métier de transporteur et avait donc un besoin permanent de son cheval pour son activité. Il reçut l'ordre de conduire son cheval à Champagnole soit à quelque 60 km et d'abandonner sa bête à l'armée d'occupation. Tout le village fut gravement handicapé par la disparition de ce service.

La réquisition des foins : de nombreuses familles du village élevaient deux ou trois vaches laitières pour assurer leurs propres besoins. Chacun se devait de faire les foins en été pour constituer un stock suffisant et nourrir son petit troupeau pendant les six mois d'hiver. Une année, ordre fut donné à tous les éleveurs d'apporter le fourrage récolté au centre du village, ce qui fut fait. Le stock ne fut même pas enlevé par les Allemands et resta à pourrir sur place au grand dam des habitants.

Mais la réquisition allemande la plus constante concernait la fourniture de bétail pour l'alimentation de l'armée d'occupation : vaches ou veaux

livrés à Morez. Un tour était organisé entre les principaux éleveurs, ce qui se faisait dans la douleur au domicile du maire. D'après Gabriel Cretin la fréquence n'a pas toujours été la même mais à certains moments il pouvait s'agir d'un animal par mois.

**Le maire convoqué à Vichy**

Le journal *L'Echo de la Montagne* du 18 juin 1943 consacre un article à la réception à Vichy par le chef de l'Etat d'une délégation des maires de Bourgogne. Dans le même esprit, le préfet régional décide d'organiser une délégation de maires de Franche-Comté le 26 juin 1943 (ill. 5). C'est ainsi que le maire de Bois d'Amont est avisé le 18 juin par le sous-préfet de Dole qu'il fait partie de cette délégation de maires du Jura occupé (9). Les instructions suivantes lui sont communiquées :



**Ill. 5. La délégation des maires du Jura occupé devant l'hôtel du Parc à Vichy. Archives E. Cretin-Maitenaz.**

*« Vous devrez vous trouver le vendredi 25 juin à la gare de Dijon à 12 heures pour partir ensuite par un train où des places vous seront réservées en 2<sup>ème</sup> classe ; vous serez accueilli à l'arrivée à Vichy par M. Coquet, chargé de mission au ministère de l'intérieur, qui vous indiquera l'hôtel où vous devrez descendre et dont les frais seront réglés par les soins du ministère de l'intérieur. La présentation au Maréchal de France, Chef de l'Etat, aura lieu le lendemain à une heure qui vous sera indiquée. Vous devrez vous munir au départ d'un billet aller-retour en 2<sup>ème</sup> classe dont le montant vous sera remboursé. »*

Le 10 août, les frais de voyage, s'élevant à 1730 F, seront effectivement remboursés.

**Les fausses cartes d'identité délivrées par le maire**

Bois d'Amont, village frontalier avec la Suisse, est situé au sein de la zone occupée dans un secteur classé « zone interdite » dans lequel ne peuvent pénétrer que les habitants de la commune. Les archives du Jura conservent les rapports d'arrestations opérées par les autorités allemandes (10). Il y est noté que le dénommé Cretin Marcel Alphonse est arrêté le 10 juin 1943 et est trouvé en possession de deux cartes d'identité, l'une indique qu'il vit à Saint-Claude et l'autre qu'il réside à Bois d'Amont. Il est alors retenu à Bois d'Amont du 10 au 13 juin 1943. La gendarmerie allemande diligente une enquête et obtient de Saint-Claude la confirmation de sa résidence dans cette ville. Pour les autorités allemandes la carte d'identité indiquant sa résidence à Bois d'Amont délivrée par le maire est donc un faux.

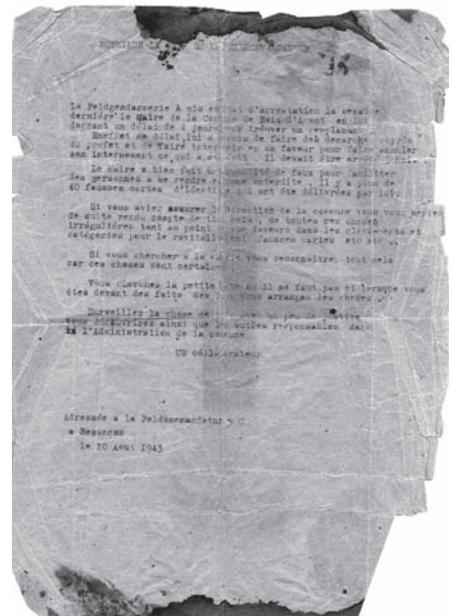
Marcel Alphonse Cretin est arrêté de nouveau le 16 juin lors du franchissement de la ligne de démarcation et emprisonné jusqu'à sa libération le 7 juillet 1943. Les autorités allemandes se rendent dans la première semaine d'août au domicile du maire et devant sa famille terrorisée (11) lui indiquent « qu'il est mis en état d'arrestation pour une durée de 3 mois. Il dispose d'un délai de 4 jours pour trouver un maire remplaçant ».

La suite est décrite dans une lettre anonyme de dénonciation (ill. 6), signée « Un collaborateur », qui sera envoyée le 10 août 1943 à la Feldkommandantur 560 de Besançon (12). Dans ce document, le « collaborateur » montre qu'il est bien au courant des derniers événements. « Ce délai de 4 jours

(9) - Archives personnelles d'Etienne Cretin-Maitenaz. 18 juin 1943: Lettre du sous-préfet de Dole, convocation à Vichy le 25 Juin; 10 août 1943: Lettre du sous préfet de Dole, remboursement de frais.

(10) - ADJ, cote 331W7.

(11) - Jeanne née Arbez épouse d'Etienne Cretin-Maitenaz, a perdu deux frères et un beau frère lors de la guerre de 1914-1918 (cf. P. Cretin-Maitenaz, « La famille décimée du boulanger de Bois d'Amont », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, bulletin n°38, 2015).



**Ill. 6. Lettre anonyme de dénonciation, 10.08.1943. Archives E. Cretin-Maitenaz.**

(12) - Il s'agit d'une pelure (copie) retrouvée dans sa maison bien des années après le décès de l'intéressé et remise à Etienne Cretin-Maitenaz qui l'a toujours conservée dans son portefeuille personnel. Des postiers résistants ont intercepté des lettres de dénonciation avant leur acheminement à la kommandantur 560 de Besançon. A la fin de la guerre celles qui concernaient le maire de Bois d'Amont lui ont été apportées par la gendarmerie. Il lui était suggéré d'engager une procédure contre les auteurs de ces écrits : proposition refusée.

(13) - Rapport de mission Jailliet-Combe et al. : note adressée à la Croix-Rouge nationale suisse et internationale rédigée le 29 août 1944, 4 pages, archives personnelles.

(14) - CHEVASSUS (Jacques), *Sous les Barres – Les Rousses (Jura). L'attaque tragique du tram par les maquisards, s.d., multigr., 13 p.*

(15) - VEYRET (Patrick), *La résistance dans le département de l'Ain (...), op. cit.*

*a permis au Maire de Bois d'Amont de faire des démarches auprès du préfet du Jura et de le faire intervenir en sa faveur pour annuler son internement, ce qui a été fait.» Le dénonciateur en profite pour aggraver le cas du maire en détaillant ses initiatives « illégales » :*

*« Le Maire de Bois d'Amont a bien fait une quantité de faux pour faciliter à des personnes de se rendre en zone interdite, il y a eu plus de 40 fausses cartes d'identité qui ont été délivrées par lui.*

*Si vous aviez assuré (sic) la direction de la commune vous vous seriez de suite rendu compte de tout cela, de toutes les choses irrégulières, tant au point de vue faveurs dans les classements et catégories pour le ravitaillement, fausses cartes etc... etc...*

*Si vous cherchez à la mairie vous reconnaîtrez tout cela car les choses sont certaines.*

*Vous cherchez la petite bête où il ne faut pas et lorsque vous êtes devant des faits de faux vous arrangez les choses. Surveillez la chose de près avec un peu de justice, vous découvrirez ainsi que les autres responsables dans l'administration de la commune (sic).»*

### **Les drames d'août et septembre 1944**

Ces évènements, sauf un, ne se sont pas produits sur le territoire de Bois d'Amont mais concernent directement cette commune comme en témoigne Gustave Jailliet-Combe, notaire à Vallorbe qui, à la demande du maire de Bois d'Amont, a diligenté une commission d'enquête suisse le 28 août 1944 pour proposer un programme de premier secours « aux 1000 réfugiés indigents et nécessiteux » (13). Ces évènements ont déjà été largement décrits par des témoins directs ou publiés dans les journaux et trois monuments funéraires sur la RN 5, à la sortie sud de Morez, au tournant « Bayard » avant l'entrée nord des Rousses et à la sortie sud du village vers La Cure, en rendent témoignage. Par respect et pour ne pas risquer de déformer ces témoignages, nous nous limitons à rappeler le calendrier des évènements qui ont conduit les habitants des Rousses à se réfugier à Bois d'Amont entre le 20 août et les premiers jours de septembre.

**Dimanche 13 août.** Une embuscade est tendue par le maquis au moment du passage du tram La Cure - Morez au lieu dit « Sous les Barres ». Il y aura deux morts et un blessé du côté allemand et, du côté français, Félix et Julie Lançon et Mlle Otrio y perdront la vie (14) (ill. 7).

**Nuit du 14 au 15 août.** Le camp Tony des FFI attaque le poste nazi de Malcombe sur la route de la Faucille; les Allemands l'évacuent (15).

**Vendredi 18 août.** Le réseau Robinson (M. Lançon) arrête à l'hôtel de la Frênaie aux Rousses Gédéon Van Houten, nouvellement réfugié. D'abord innocenté par le tribunal militaire du Jura il se révèle être un chef de la Gestapo travaillant à la récupération des biens juifs et à la lutte contre la résistance. Après une tentative de suicide et quelques jours à l'hôpital de Lons, il sera transféré à Paris; il y sera jugé et exécuté le 6 janvier 1945 (16).

**Vendredi 18 août.** Deux camions allemands sont détruits au « Turu » (17).



**Ill. 7. Acte de sabotage contre le tram La Cure - Morez à une date non précisée. Reprod. in J. Chevassus, «Sous les Barres... », op. cit.**

Samedi 19 août. Les FTP de Longchaumois attaquent, sans succès, la kommandantur des Rousses. Maxime Grenier, maire des Rousses, recommande à la population de se réfugier à Bois d'Amont ce que feront quelque 1000 personnes tandis que 250 sont accueillies dans le village voisin suisse de Saint-Cergue et 150 dans les chalets frontaliers. Malheureusement quelques familles ne seront pas prévenues à temps.

**Dimanche 20 août.** Les FFI préviennent l'armée suisse qu'ils vont attaquer des troupes allemandes à La Cure. L'armée suisse répond qu'il s'agit de maquisards français ! En fait ce sont les FTP savoyards.

**Lundi 21 août.** Persuadés d'une attaque imminente de 200 maquisards, 70 douaniers allemands de la garnison des Rousses se réfugient en Suisse par le poste de La Cure. La population se croit un instant libérée. Funérailles aux Rousses du résistant Léon Sagnières tué le 19.

Une colonne allemande de quelque 200 soldats dont des cosaques de l'armée Vlassov monte de Morez pour exercer des représailles. Elle est attaquée par la résistance FTP. Une délégation de courageux volontaires, dont le maire et le curé, officier de réserve, s'avance pour tenter de négocier. Des otages sont ajoutés au groupe initial, ils sont maintenant 15 tenus en joue. Dans la confusion seront abattus le docteur Henry Cresson, Auguste Salvin, Adrien Michaud et Robert Lacroix-à-la-Barbe. Quatre maisons brûlent aux Rousses-en-Bas.

En rentrant vers les Rousses, les rescapés croisent une seconde colonne allemande de 25 à 30 camions et voitures venant du pays de Gex. M. le curé Noël Chalumeaux, personnellement identifié par le capitaine allemand (« *vous n'aimez pas les Allemands nous le savons* ») est exécuté.

**Mardi 22 août** (18). 13 habitants des Rousses et M. Genoud un voisin suisse, sont pris en otage, emmenés au fort des Rousses où la garnison comporte 80 soldats principalement des troupes cosaques rapatriées du pays de Gex (ill. 8).

Pendant une semaine, pillage systématique, saccage maison par maison, pièce par pièce, et incendies se poursuivent au Platelet (6 maisons brûlées) et au Faubourg. 10 habitants sont exécutés chez eux souvent devant leur famille : André Bariod, Charles Bonnefoy-Claudet, Marcel Buffard-Moret, André Cordier, Eugène Godet, Louis Lamy-Chappuis, Joseph Paget, André Pensa. Sont cités également Mansuetto Smaniotto tué à la gare de Morez et le docteur Walder-Mendel à Lamoura.

**Mercredi 23 août.** Max Arbez se rend au fort des Rousses pour obtenir l'autorisation de donner une sépulture aux victimes. La Croix-Rouge suisse obtient un délai de 2 heures pour leur donner une sépulture provisoire.

**Judi 24 août.** Un officier de l'armée suisse obtient l'élargissement de son compatriote Genoud.

**Vendredi 25 août.** Arrivée à Bois d'Amont d'un premier camion de résistants FFI et FTP (ill. 9).

(16) - «Le chef de la Gestapo en France est arrêté dans le Jura», *La Libre Comté*, 19 octobre 1944.

(17) - PROFIZI (Charles), «Mes vies...», en ligne en 2016 sur le site [www.charles-profizi.fr](http://www.charles-profizi.fr)

(18) - Pour cet item et les 5 suivants, source: VANDELLE (abbé Bernard), *Les otages du 22 août 1944 aux Rousses - journal d'un collégien de 17 ans*, s.d., dactylogr., 13 p.



**Ill. 8.** Les cosaques de l'armée Vlassov. Photo trouvée sur le cadavre d'un cosaque fusillé aux Rousses. Source ADD, reprod. in Alexandre Cornu, *Mouthé sous l'Occupation*, 2014..



**Ill. 9.** Les FFI et FTP à Bois d'Amont le 25 août 1944. Reprod. in J-D. Collomb, *Les Remparts, souvenirs de la mobilisation 1939-1945*, Genève, 1989.

(19) - «Libération du village des Rousses», *La Suisse*, 30.08.1944; «Une visite dans le Jura français où ont régné la terreur et l'épouvante», *Journal de Nyon*, 30.08.1944; «Au Jura français, la détresse de nos voisins», *Le Courrier de la Côte*, Nyon, 31.08.1944.

(20) - «La Résistance à Morez», Collège de Morez (...), op. cit.

(21) - COLLOMB (Jean Daniel), *Les Remparts, souvenirs de la mobilisation 1939-1945*, Genève, 1989.

(22) - Le capitaine Maurac commande les FFI de la région de Saint-Claude et «Antoine» est le nom d'un groupe franc. «Chevassus» / Maurice Guêpe est le commandant du sous-groupe Jura des FFI de l'Ain et du Haut-Jura. Sans lien avec les événements des Rousses, il démissionnera le 23 septembre pour protester après la mise aux arrêts provisoires du colonel Henri Romans-Petit, son chef, le 18 sur ordre du Général de Gaulle. Source: VEYRET (P.), op. cit.

(23) - J. (Michel), «Morez a fêté sa libération», *Feuille d'avis de Lausanne*, 7 septembre 1944.

(24) - Texte de 2 p. communiqué par Maurice Bonnefoy-Claudet, probablement extrait d'un des livres de Patrick Veyret.

**Samedi 26 août.** Les communications sont coupées entre le fort des Rousses et Morez par André Bonnefoy-Claudet au lieu dit «Le gros foyard».

**Dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 août.** A 2 heures la garnison du fort se replie sur Morez, elle sera d'ailleurs attaquée au virage du «Turu». A 3 heures du matin le PC du village décroche en incendiant la kommandantur (hôtel «Heures Claires» dans l'immeuble Marinot), dans laquelle la garnison vient de passer 4 ans. A 8 heures, les cloches, manœuvrées à la main par les ex-otages du fort, sonnent d'abord le glas des fusillés puis la libération des Rousses.

**Lundi 28 août.** Le maquis tente une incursion vers Morez où se trouvent 600 Allemands mais sera arrêté à La Cassine et perdra 2 de ses hommes qui seront veillés militairement à la mairie des Rousses, portant ainsi à 8 le nombre des partisans tombés au combat sur la commune: Léon Sagnière, Marius Cochet, Paulus Dimidoff, Jean Hebrard, Emile Herbach, René Pasteur, Anthelme Vettier et Robert Wuillermoz.

Le maquis du camp Roland fait exploser les 30 tonnes de munitions d'un convoi.

**Mardi 29 août.** Maxime Grenier, maire, et Amédée Fournier, ancien maire, accueillent un tram spécial transportant des personnalités suisses des journalistes et des photographes. Trois journaux publieront dès le 30 un compte rendu détaillé de la situation (19).

**Dimanche 3 septembre (20).** A 9 heures, au nom des troupes de l'armée régulière française débarquée en Provence le 15 août, un ultimatum est remis par Léon Nicole aux Allemands: ils ont jusqu'à 14 heures pour se rendre. Sans attendre ce délai, le Kreiskommandant engage sa garnison dans le Risoux avec l'intention de passer en Suisse en abandonnant 28 blessés à l'hôpital, 3 véhicules, 1 moto, 3 canons, mitraillettes et fusils.

Sous les ordres du capitaine Tièri les premières colonnes de l'armée B de De Lattre de Tassigny, 3<sup>me</sup> régiment de tirailleurs algériens et 7<sup>me</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, entrent dans Morez.

Elles sont aux Rousses vers 17 heures.

**Lundi 4 septembre.** 389 Allemands dont 7 officiers de la garnison de Morez arrivent en Suisse à travers la forêt du Risoux. Ils seront désarmés et regroupés en gare du Brassus (ill. 10). Les Russes de l'armée Vlassov engagés dans l'armée allemande sont, par contre, refoulés avec armes et munitions (21). Un détachement de militaires allemands, majoritairement issus de l'armée de Vlassov, se rend aux FFI à Trélarce.

#### **Mardi 5 septembre : exécution de prisonniers.**

Le journaliste Michel J. rencontre les responsables de la résistance le 6 septembre et publie le compte rendu suivant dans la Feuille d'avis de *Lausanne* du 7 septembre :

«Dimanche un détachement de 93 allemands ont été cernés par les FFI au hameau de Trélarce. Ces hommes ont été emmenés au fort et interrogés un par un. Lundi ils ont

été conduits sur la route à l'entrée du village. Sur le talus de chemin de fer qui s'élargit en une sorte de plateau, on leur a fait creuser une large fosse. Après quoi, par rangs de vingt cinq on les a exécutés au FM et à la mitraillette. Huit d'entre eux avaient échappé jusqu'à hier à la fusillade, ce ne fût qu'un sursis, ils viennent d'être exécutés à leur tour. Avec le capitaine Maurac, les lieutenants



**Ill. 10. Prisonniers allemands rassemblés devant la gare du Brassus le 4 septembre 1944. Reprod. in J-D. Collomb, op. cit.**

*Durafourg, Antoine et Chevassus (22), nous avons visité le tombeau des victimes. « Oeil pour œil » a commenté le lieutenant Durafourg. » (23)*

Dans un autre témoignage (24), ce sont 118 « Allemands » qui sont arrêtés le 4 août : un officier de la Wehrmacht, 17 SS allemands et 100 ukrainiens et ce sont 80 qui sont fusillés le 5 août.

En juillet 1958 les dépouilles de 85 soldats allemands seront exhumées par le *Volksbund* et transférées au cimetière militaire d'Andilly en Meurthe et Moselle (25). Seuls deux seront identifiés : Kern Emil né en 1914 et Klinkowitz Joachim né en 1913, appartenant au 454<sup>ème</sup> *Ost-regiment* de cavalerie.

Deux douaniers allemands, en fuite vers la Suisse, sont fusillés à 17h30 à Bois d'Amont au lieu-dit Le Creux à quelques mètres du mur frontière (ill. 11) par le groupe de résistants « Lamouret » (ill. 12) sous les yeux des douaniers suisses.

**Mercredi 6 septembre** : le canton de Morez fête sa libération en présence de Michel J. journaliste de la *Feuille d'avis de Lausanne* qui en rendra compte le 7 (23).

## RELATIONS AVEC LA SUISSE

### *Une frontière strictement hermétique.*

Entre 1939 et l'été 1944, la frontière suisse était véritablement étanche comme en témoigne Vincent Compagnon, douanier suisse à l'époque. Ses propos sont rapportés dans le livre d'André Robert : « *Pendant la guerre on arrêtait tout le monde. Il était interdit de franchir la frontière. Si c'était un Suisse qui allait en France ou un Français qui venait de Suisse c'était 10 jours dedans (en prison) puis la personne était remise à l'armée suisse* ». (26) Telle était la règle fixée par l'armée.

Fred Raymond, secrètement agent des services de renseignement helvétiques (27) fut ainsi arrêté, condamné à quelques semaines de prison et à une forte amende pour avoir franchi illégalement la frontière. Il passera même devant le tribunal de guerre.

La stricte défense du territoire suisse n'était donc pas un slogan mais une réalité douloureuse pour les riverains. C'est ainsi que les Bois d'Amoniers, non seulement n'avaient plus accès à leurs pâturages des Plats et des Loges situés en Suisse, mais même à leurs parcelles de l'enclave pourtant en territoire français mais jugées trop imbriquées dans les terrains suisses et déclarées interdits d'accès par les autorités helvétiques.

Une exception d'importance concerne le Docteur Rochat (ill. 13), médecin généraliste et chirurgien à l'hôpital du Sentier, qui a pu se faire ouvrir la frontière chaque semaine pour ses visites aux malades du village se faisant connaître soit aux douaniers soit au maire.

### *1944 le changement*

Cette stricte défense du territoire prend fin en août 1944, période pendant laquelle une franche solidarité s'exprime en faveur des voisins français. C'est ainsi que, répondant à l'appel du maire de Bois d'Amont, Gustave Jaillet-Combe, notaire à Vallorbe et Frédéric

(25) - Echanges de courriers avec J.-D. Dalloz, M. Bonnefoy-Claudet et D. Cornu, archives personnelles.

(26) - ROBERT (A.), *Le Jura 1940-1944* (...), op. cit.

(27) - Fred Raymond est le principal correspondant suisse du réseau clandestin œuvrant par Chappelle-des-Bois. Bernard Bouveret qui en a fait partie et qui a été déporté participe encore chaque année à une marche du souvenir au « Rendez vous des Sages ». Des monuments en France et en Suisse, dont celui émouvant de la Roche Bernard au cœur de la forêt du Risoux, ont été érigés pour perpétuer le souvenir de ces passages clandestins.



**Ill. 11. Deux soldats allemands exécutés à Bois d'Amont le 5.09.1944 à 17h30. Reprod. in J.-D. Collomb, op. cit.**



**Ill. 12. Le groupe Lamouret. Reprod. in J.-D. Collomb, op. cit.**



**Doc. 13. Le Capitaine médecin James Rochat. Reprod. in A. Cornu, op. cit.**

(28) - Rapport Jaillet-Combe et al, op. cit.

(29) - Cf. annexe 3.

Lecoultré, vice-préfet de la vallée de Joux diligentent une mission d'enquête le 28 août (28). Ils sont frappés par le dévouement des bénévoles, parmi lesquels ils signalent le rôle de Mme Prost, institutrice et de son mari. Ils proposent à la Croix-Rouge un programme de premier secours destiné «aux 1000 réfugiés indigents et nécessiteux». Ce sont finalement 8748 repas supplémentaires qui seront servis aux réfugiés par la cantine entre le 20 août et les premiers jours de septembre. Parallèlement, une collecte organisée par les journaux de Nyon et de Rolle réunit 7400 francs.

Notons aussi un geste de solidarité du boulanger de Gex qui, face à la pénurie de farine, en a fait livrer à son confrère de Bois d'Amont via la Suisse. Des liens s'étaient, en effet, tissés avec le Pays de Gex où, depuis 1942, pour faire face à la pénurie d'alimentation du village, les jeunes de Bois d'Amont se rendaient pour chercher des pommes de terre qu'ils devaient «creuser» puis remonter par le col de la Faucille sur leur vélo.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Cette chronique d'une municipalité frontalière entre 1939 et 1945 permet de nous remettre en mémoire les événements dramatiques qui se sont produits aux Rousses et à Bois d'Amont, sans omettre certaines décisions prises dans cette «grande mêlée» (29) et qui sont aujourd'hui soumises au jugement de l'Histoire.

Saluons, avec admiration et respect l'attitude héroïque des habitants et des engagés dont quelques-uns ont payé leur courage de leur vie. Ils méritent largement que soient une nouvelle fois décrites les circonstances de leurs gestes courageux et réaffirmée la reconnaissance de leurs descendants.

### *Remerciements*

Des remerciements particuliers pour Maurice Bonnefoy-Claudet et André Buffard qui ont bien voulu ouvrir leurs archives personnelles, ainsi qu'à Jean-Daniel Collomb et Alexandre Cornu et leurs éditeurs qui ont autorisé la reproduction d'illustrations figurant dans leurs ouvrages respectifs.

### *Bibliographie complémentaire*

Outre les références citées, ont été consultés :

#### **1° Sites internet :**

Le maquis de l'Ain et du Haut Jura [www.maquisdelain.org](http://www.maquisdelain.org), dont : Laurent Michaud network version du 31 mai 2006.

La résistance dans le Jura sur [www.cancoillotte.net](http://www.cancoillotte.net)

#### **2° Ouvrages publiés :**

CHAVETNOIR (Maurice, *Le chemin de fer Nyon-Saint Cergue-Morez*, Les presses jurassiennes, 1978.

#### **3° Témoignages concernant août-septembre 1944 (multigraphiés) :**

André Buffard, 19 ans à l'époque, 2 p.

Janine Bonnefoy-Claudet, *Journée tragique du 22 août 1944*.

P. Genre, *Août 1944 La libération des Rousses*, 2 p.

«Les Rousses l'euphorie après le cauchemar», s.n. (texte transmis par André Buffard).

Ernest Thurel, «Episode sanglant de la libération dans le Haut-Jura – journées des 21-22 août 1944. Les Rousses », in *Journal interparoissial*.

#### 4° Articles de journaux (par ordre de parution) :

30 septembre 1944 - s.n., «Voici nos maquisards », *La Libre Comté*.

2 décembre 1944 - s.n., «Comité de libération», *L'Indépendant du Haut-Jura*.

13 mars 1945 - André Lison, «La tragique journée du 21 août 1944», *La Semaine de Besançon*.

17 mars 1945 – s.n., «Episode sanglant de la libération dans le Haut-», *La Croix Jurassienne*.

s.d. [v.1974] - Capitaine Collomb, «La guerre à nos frontières, 30 ans après», *Le Jura Vaudois*.

20 août 1984 – E. Berthet (avec le témoignage d'Antoine Berthet), «La tragédie des Rousses 21 22 août 44», *Le Progrès*.

Août 1984 – «Anniversaire de la libération des Rousses 40 ans après», *journal suisse non id.*

25 août 1994 – [André Buffard], «Tragédie des Rousses 50 ans déjà», *Le Progrès*.

1<sup>er</sup> septembre 1994 – A.B. [André Buffard], «Commémoration des journées tragiques des 21 et 22 août, 50 ans déjà», *Le Progrès*.

1<sup>er</sup> septembre 1994 - Maurice Genoudet, «Il y a 50 ans le Haut-Jura libéré», *L'Indépendant du Haut-Jura*.

3 août 1995 – André Buffard, «La tragédie des 21 et 22 août 1944, un souvenir vivace», *Le Progrès*.

Décembre 1995 – *Le déporté jurassien*.

31 août 2004 – «Les premiers frissons de la liberté», *Le Progrès*.

2014 – «60 ans après le souvenir s'expose», *Le Progrès*.

## Annexe 1

### LE BUREAU DE BIENFAISANCE

(aujourd'hui CCAS Centre Communal d'Action Sociale) (30).

Pour obtenir leur indépendance par rapport aux paroisses de Longchaumois et de Septmoncel et créer une nouvelle paroisse, les habitants de la région des Landes (Les Rousses et Bois d'Amont) doivent prouver à l'évêque que le futur curé disposera de revenus suffisants: 120 livres tournois. Les échevins décident donc d'acheter une ferme et un terrain aux confins entre Bourgogne et Savoie et s'engagent à en affecter le revenu au curé de la paroisse. Tel fut l'objectif de l'achat de la propriété nommée «La Bourria» ou «ferme de la cure», qui donnera d'ailleurs son nom au hameau du même nom. En conséquence, Monseigneur de Marquemont, archevêque de Lyon, par une ordonnance donnée à Saint-Amour, érige la paroisse des Rousses le 21 septembre 1613. Viendra ensuite l'indépendance progressive de Bois d'Amont érigé en vicariat en 1724 puis en paroisse en 1773. Les échevins des deux paroisses décident de segmenter la propriété de la Cure entre les deux paroisses (1/3 pour Bois d'Amont).

Le traité des Rousses du 26 juillet 1606 complété par celui de 1648, trace la frontière entre la Savoie, devenue le territoire de Berne, et le Comté de Bourgogne. Après une modification tentée par l'Empereur Napoléon 1er en 1802 mais annulée au traité de Vienne en 1815 une correction de frontière intervient le 8

(30) - BERTHET (abbé Marc), *Les Rousses, étude historique, économique et sociale*, Lons-le-Saunier, 1963; *Généalogies des familles des Rousses, Bois d'Amont et Prémamon* de 1613 à 1934, 283 tableaux.

décembre 1862 sur ordre de Napoléon III. La propriété paroissiale se retrouve ainsi à l'étranger et en 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle échappe à l'appropriation directe par la commune et conserve son statut particulier de Bureau de Bienfaisance. Au XX<sup>e</sup> siècle, la gestion des biens « en bon père de famille » a conduit le bureau de cette instance à privilégier la location à la vente de ses terrains : location à Félix Chevassus pour 5.500 F/an pour la période 1942-1951 (D800). Cette situation demeure actuellement comme en témoigne ce commentaire lapidaire de l'actuelle municipalité sur le site de présentation du village : « *Le CCAS Centre Communal d'Action Sociale de Bois d'Amont aide la commune et n'est pas aidé par elle* ».

(31) - Témoignages recueillis en 2016 de la famille Arbez (Michelle, Elisabeth).



**Ill. 14. La maison du «70» en 2016. Cl. auteur.**

(32) - Lettre de l'évêque de Saint-Claude au maire de Bois d'Amont, 2 juin 1943. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(33) - Lettre de la Supérieure des Franciscains de Lons-le-Saunier au maire de Bois d'Amont, 27 novembre 1944. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(34) - Lettre de démission du maire de Bois d'Amont au préfet du Jura, 22 janvier 1945. Archives E. Cretin-Maitenaz.

(35) - Archives E. Cretin-Maitenaz.

## Annexe 2

### UN HOSPICE POUR LES PERSONNES ÂGÉES (31) (ill. 14)

Louis Arbez quitte avant guerre la maison située au n° 70 de la grande route pour gagner Salins. La mairie exprime son souhait d'acquérir la maison et de l'aménager en infirmerie, avec salles d'isolement, d'hospitalisation et logement des sœurs gardes-malades. Le coût est évalué à 400 000 F.

Pendant les 4 ans d'occupation allemande, et après réquisition de l'hôtel du 45 affecté au PC et aux officiers, la commune doit loger la troupe. La maison du 70 est choisie. Le conseil municipal s'inquiète (D734) des dégâts subis dans l'immeuble et ajuste son contrat d'assurance.

Le 25 août 1944 c'est l'arrivée du maquis FFI et FTP qu'il faut loger. La maison du 70 est à nouveau choisie. Les dégradations continuent : l'escalier en bois est brûlé.

Mais pendant toute cette période le maire poursuit le montage du projet d'hospice : autorisation préfectorale du 29 février 1944, pour un emprunt de 300 000 F au taux de 3,5%, prêt sans intérêt de 100 000F (D 8) du dé-

partement remboursable en 5 ans, dialogue avec l'évêque de Saint-Claude pour l'engagement du bureau de bienfaisance (32) et avec le couvent de l'Immaculée Conception de Lons-le-Saunier (33) pour demander l'affectation de sœurs.

Une augmentation des impôts de 510 « centimes » est inscrite au budget communal de 1945 pour le remboursement de l'emprunt. Elle est supprimée d'autorité par le nouveau sous-préfet de Saint-Claude. Lors de la première réunion qui suit l'élection en janvier 1945 d'Etienne Cretin-Maitenaz comme maire, le conseil refuse par 4 voix contre 3 sa proposition de réinscrire cette somme dans le budget.

Face à cette décision qui annule un projet plusieurs fois approuvé par le conseil municipal et l'autorité de tutelle et quasi finalisé, Etienne Cretin-Maitenaz notifie le 22 janvier 1945 sa démission au sous préfet de Saint-Claude en acceptant toutefois de gérer les affaires courantes jusqu'aux élections suivantes (34).

Après la fin de la guerre, la maison est acquise par Léon et Eugénie Arbez qui y installent leur famille et leur belle-sœur avec sa fille.

## Annexe n°3

### DISCOURS DU MAIRE ETIENNE CRETIN-MAITENAZ LE 11 NOVEMBRE 1944 (35)

*« Vingt six ans ont passé depuis le jour où toute la France accueillait avec allégresse l'armistice imposé par notre glorieuse armée et celle de nos alliés aux hordes germaniques vaincues.*

*A cette allégresse se mélangeait cependant le profond regret de ne plus voir à*

*nos côtés tant de camarades disparus. Cette pensée avait jeté dans nos cœurs une grande tristesse.*

*La longue liste des Bois d'Amoniers restés froids et sanglants dans l'enfer de Verdun et la boue de la Somme, sur les pentes du Viel Armand et dans les plaines de l'Alsace ou de Champagne est inscrite sur ce monument. Et depuis 1939 cette liste s'est allongée de ceux des nôtres tombés pour la France dans la nouvelle guerre que nous subissons, et qui peut être s'allongera encore, nous en gardons le profond souvenir.*

*Un grand nombre de ces combattants ne sont plus et leurs enfants vont actuellement reprendre leur place dans la grande armée française qui bientôt reformée va compléter la libération de notre territoire.*

*Je salue l'armée combattante française et les Forces Armées de l'Intérieur qui mènent un dur combat dans la grande mêlée à côté des armées alliées. Je salue également les victimes des deux guerres et spécialement celles de ces derniers temps, les veuves et les orphelins et ceux qui ont été victimes de la barbarie nazie. Mais aujourd'hui mon souvenir ira particulièrement auprès des prisonniers militaires et civils actuellement en Allemagne, je leur adresse l'expression de notre profonde gratitude espérant que Bois d'Amont aura le plaisir de les retrouver et de les voir rentrer dans leurs familles.*

*Mais la guerre n'est pas terminée et malheureusement nous ne pouvons pas encore entonner le Te Deum de la victoire mais nous espérons tous que nous le chanterons bientôt et que notre armée réorganisée sous la conduite du général De Gaulle portera au sein de l'Allemagne des coups mortels qui permettront enfin à la France et à l'Europe de vivre une paix longue et bienfaitrice.*

*Que l'espérance reste aux cœurs des pauvres humains alors que tous les maux les accablent, n'est-ce pas le miracle éternel, mais comment ce miracle est-il possible ? Question que nous nous posons à chaque instant à mesure que de nouvelles horreurs viennent à notre connaissance. Les malheureux, pensons nous, comment ont-ils pu supporter tout cela. Infortune ! Qu'est ce qui nous éclaire dans cet abîme où vous nous précipitez ? L'espérance dites vous, mais quelle espérance, mais vous espérez quoi ? Vous espérez tous la fin de vos souffrances et de vos privations, le retour de tous les êtres qui vous sont chers, une France plus unie, plus forte, plus grande. Une ère de paix où vous puissiez vivre heureux. Vous avez surtout l'espérance que vos enfants ne revivront jamais plus les moments tragiques que nous vivons.*

*Nous commençons un nouvel hiver de guerre, dans la commune beaucoup de gens souffrent du froid, de la faim, manquent d'argent pour satisfaire leurs besoins primordiaux.*

*Tous ceux qui le pourront feront le nécessaire pour les aider et attendre des jours meilleurs.*

*Nos morts, nos mutilés, nos prisonniers exigent de nous des sacrifices, ayons toujours à l'esprit ceux qui peinent luttent et souffrent et bientôt nous pourrons tous ensemble fêter une victoire qui couronnera tous ces maux.*

*Vive la France immortelle, gloire à ceux qui sont morts pour elle.»*

**Mais la guerre n'est pas terminée et malheureusement nous ne pouvons pas encore entonner le Te Deum de la victoire.**